

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Mathieu biscuits S.A., Ecublens VD*
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante: Cansimag S.A. (elle-même absorbée par Roland Murten AG, Murten), Ecublens*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 22.06.1994*
5. *Echéance de préavis des créances: 26.05.2005*
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Beat Frey, c/o Valora Holding AG, Bahnhofplatz 10, 3010 Bern*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Conformément à l'art. 748 ch. 6 CO et l'art. 745 al. 3 CO, la société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs.*

Lemann, Walz & Partner; Advokatur und Notariat
3000 Bern 7

(02808086)